

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ARKANA GUM

Autres moyens d'identification:

UFI: W6E7-3018-600T-9CJS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Gomme d'archivage

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ECO3 BV
 Septestraat 27
 2640 Mortsel
 Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@eco3.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)
 Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Mention d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H318: Provoque de graves lésions des yeux.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence
Prévention:**

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Remarques

Contient Produits biocides

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-,	10 - <20%	36445-71-3	253-040-8	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
hydrogénocitrate de dipotassium	1 - <5%	3609-96-9	222-775-6	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-,	1 - <3%	70146-13-3	274-342-6	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	0,0015 - <0,1%	2682-20-4	220-239-6	01-2120764690-50-XXXX;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0 - <0,05%	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60-XXXX;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1 Toxicité Aquatique (Aiguë): ; Toxicité Aquatique (Chronique):	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0,001 - <0,0015%	55965-84-9		Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 100; Toxicité Aquatique (Chronique): 100	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-,	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucun(e).
hydrogénocitrate de dipotassium	Classification: Eye Irrit.: 2: H319;	Aucun(e).
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-,	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

<p>du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one</p>	<p>Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Acute Tox.: 2: H330; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 3: H311; Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1B: H314; Aquatic Chronic: 1: H410; Aquatic Acute: 1: H400;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071;</p> <p>Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 120 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,11 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 242 mg/kg</p>	<p>Aucun(e).</p>
<p>du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one</p>	<p>Classification: Acute Tox.: 2: H330; Acute Tox.: 4: H302; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1A: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;</p> <p>Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Catégorie 1, >= 0,05 %; Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,036 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 670 - 1.200 mg/kg</p>	<p>Aucun(e).</p>
<p>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)</p>	<p>Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1C: H314; Skin Sens.: 1A: H317; Acute Tox.: 2: H310; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 2: H330; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071;</p> <p>Limite de concentration spécifique : Lésions oculaires graves Catégorie 1, >= 0,6 %; Irritation oculaire Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Irritation cutanée Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C, >= 0,6 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 200 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,33 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL50: 141 mg/kg</p>	<p>Note B</p>

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation:

Transporter à l'air frais.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Contact avec la Peau:	Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
Dangers:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation efficace.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):	L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
Conseil de manipulation en toute sécurité:	Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Mesures à prendre pour éviter le contact:	Contact avec des matières incompatibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr:	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.
Matériaux d'emballage sûrs:	Matériaux appropriés: Conserver dans le récipient d'origine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme; 0,021 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme; 0,043 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Inhalation	Locale, long terme; 0,021 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,027 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à court terme; 0,053 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Population en général	Inhalation	Locale, court terme; 0,043 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,345 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,966 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 6,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Population en général	Inhalation	Locale, long terme; 0,02 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme; 0,02 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à court terme; 0,11 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,09 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Terre	0,047 mg/kg	Terre
	Station d'épuration des eaux usées	0,23 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	3,39 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	3,39 µg/l	
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Sédiments marins	0,00499 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,403 µg/l	
	Terre	3 mg/kg	Terre
	sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg	
mélanges de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Station d'épuration des eaux usées	1,03 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	4,03 µg/l	
	Sédiments marins	0,027 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	3,39 µg/l	
	Aquatique (eau de mer)	3,39 µg/l	
	Terre	0,01 mg/kg	Terre
	sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Méthodes de surveillance:

BS EN 14042:2003: Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Protection des Mains:	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures ; Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
Protection respiratoire:	Dans des conditions normales d'utilisation, la protection avec un respirateur n'est pas exigée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type AB/P2. Demander l'avis du superviseur le plus proche.
Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< 32 °F/< 0 °C
Point d'ébullition:	> 212 °F/> 100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable solution aqueuse.
Auto-inflammation:	Non applicable solution aqueuse.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	4,6
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	7,75 mm ² /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Solubilités

Solubilité dans l'eau:	Totalement soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable Mélange
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	23 hPa (68 °F/20 °C)
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	1,289 g/cm ³ (68 °F/20 °C)
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Granulométrie:	Aucune information disponible.
Répartition de la taille des particules:	Aucune information disponible.
Empoussiérage:	Aucune information disponible.
Surface spécifique:	Aucune information disponible.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Aucune information disponible.
Evaluation:	Aucune information disponible.
Forme:	Aucune information disponible.
Crystallinité:	Aucune information disponible.
Traitement de surface:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV:	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)
-----------------------	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique:	Aucune information disponible.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières incompatibles:	Contact avec les bases.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
--------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Contact avec la Peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	DL50 (Rat): 1.500 - 2.000 mg/kg Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	DL50 (rat): 1.500 - 2.000 mg/kg DL 50 (Rat): 120 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Étude clé DL 50 (Rat): 120 mg/kg
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DL 50 (Rat): 670 - 1.200 mg/kg DL 50 (Rat): 490 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Étude clé
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	DL 50 (Rat): 200 mg/kg Étude clé DL50 (Rat): 64 - 66 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg DL 50 (Rat): 242 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Résultat expérimental, étude clé DL 50 (Rat): 242 mg/kg
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DL (Rat): > 2.000 mg/kg DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Résultat expérimental, étude clé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

DL50 (Rat): 141 mg/kg
DL50 (Lapin): 87 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium
Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
Aucune information disponible.

CL 50 (Rat, 4 h): 0,11 mg/l Aérosol, Étude clé
CL50 (Rat, 4 h): 0,10 mg/l

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
CL 50 (Rat, 4 h): 0,33 mg/l Aérosol
CL 50 (Rat, 4 h): 0,31 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium
Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
Aucune information disponible.

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 3 Months): 24,6 mg/kg
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 3 Months): 19 mg/kg
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 90 d): 69 mg/kg

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Mutagenicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-,	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

du 2-méthyl-2H- isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.

hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

(3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.

hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

3(2H)-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.
 Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.
 du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.
 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.
 Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.
 du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.
 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Risque d'Aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyloxy-, hydrogénéocitrate de dipotassium

Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4,77 mg/l (Intermédiaire)

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2,15 mg/l (Statique)

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyloxy-, hydrogénéocitrate de dipotassium

Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

CE50 (Daphnia magna, 48 h): 2,9 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyloxy-, hydrogénocitrate de dipotassium

Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyloxy-, hydrogénocitrate de dipotassium

Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	CE50 (Poisson, 32 000001): 0,0126 mg/l Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	CE50 (Poisson, 32 000001): 0,0126 mg/l NOEL (Oncorhynchus mykiss): 4,93 mg/l (Intermédiaire) résultat expérimental Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-	Aucune information disponible. Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

isothiazole-3-one du 1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H- isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one	(63 d): 85 % Détekté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
mélange de: 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-, hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H- isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyloxy-, Aucune information disponible.

hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, Aucune information disponible.

oxybis[décyloxy-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Lepomis macrochirus, Facteur de Bioconcentration (BCF): 6,62 Aquatic sediment Résultat expérimental, étude clé

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyloxy-, Aucune information disponible.

hydrogénocitrate de dipotassium Aucune information disponible.

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, Aucune information disponible.

oxybis[décyloxy-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Produit: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-	Aucune information disponible.
hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, décyl(sulfophénoxy)-,	Aucune information disponible.
hydrogénocitrate de dipotassium	Aucune information disponible.
Sel de disodium d'acide benzènesulfonique, oxybis[décyl-, du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé.
 14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
 14.5 Dangers pour l'environnement: Non réglementé.
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé.
 14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
 14.5 Dangers pour l'environnement: Non réglementé.
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

ADN

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Numéro sur la liste
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	75, 75, 75, 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	75, 75, 75, 3
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	75, 75, 3
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	75, 75, 75, 3

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
potassium nitrate	7757-79-1
glycerine	56-81-5
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	0 - <0,1%
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	0 - <0,1%
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0 - <0,1%
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Date de la première version du rapport: 01.06.2023

Date de génération: 17.12.2024

Version n°: 1.1

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenzwerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	--------	---

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur. ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3	Méthode de calcul

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Informations concernant la sécurité d'utilisation pour les mélanges (SUMI)

Avis de non-responsabilité

Cette SUMI représente un document générique destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse aux obligations REACH. Ce document concerne uniquement les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant cette SUMI à une fiche de données de sécurité (FDS) d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé sans danger en suivant les instructions ci-dessous. De par la législation en matière de santé au travail, l'employeur des travailleurs demeure responsable de la communication des informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions sur le lieu de travail pour les employés, les fiches SUMI doivent toujours être prises en considération en association avec la FDS et l'étiquette du produit. Les valeurs des doses dérivées sans effet (DNEL) et de la concentration prédite sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) figureront dans la rubrique 8 de la FDS. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une FDS de produit étendue.

Conditions opérationnelles

Max Durée	Jusqu'à 8 h/j
Fréquence d'exposition	< 240 j/an
État	liquide
Conditions d'exploitation	Couvre l'utilisation à température ambiante. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. éviter le contact avec la peau et les yeux. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) en place sont correctement utilisées et que les conditions professionnelles (OC) sont respectées.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures associées à l'évaluation de l'équipement de protection individuelle (EPI), de l'hygiène et de la santé	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Le port de lunettes de protection chimique est conseillé. Porter des gants et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un poste de lavage des yeux et des douches de sécurité sont recommandés. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une formation du travailleur concernant l'utilisation et la maintenance adéquates de l'EPI doit être assurée.
--	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Bonnes pratiques conseillées	
<p>Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.</p>	 
Précautions pour la protection de l'environnement	
<p>Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Recueillir et valoriser ou éliminer en récipients scellés dans une décharge homologuée. Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.</p>	
Utilisation de descripteurs	
<p>IS - Utilisation sur sites industriels. SU7 - Impression et supports de reproduction. PC30 - Produits photochimiques PROC3 - Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles ou processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes. PROC4 - Production chimique avec risque d'exposition. PROC5 - Mélange dans des processus par lots. PROC8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. ERC6b - Utilisation d'adjuvants de traitement réactifs sur le site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)</p>	
Informations supplémentaires sur la composition du produit	
<p>La classification du mélange est indiquée dans la rubrique 2 de la FDS ainsi que sur l'étiquette. Tous les ingrédients contribuant à la classification sont indiqués dans la rubrique 3 de la FDS. Les valeurs limites appropriées des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation de l'exposition sont énumérées dans la rubrique 8 de la FDS.</p>	